

DOSSIER D'INSCRIPTION
LYCEE des METIERS D'ART de COARRAZE
RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Votre enfant est admis à poursuivre ses études dans notre établissement.

- Pour permettre son inscription et la mise à jour de son dossier, veuillez compléter, signer et nous retourner les fiches suivantes :
 - **FICHE** jaune – pour le secrétariat à compléter
 - **FICHE** Vie Scolaire
 - **FICHES** bleues infirmerie et fiche médicale d'urgence
 - **FICHE rose d'autorisations et de signatures** dûment complétée et signée après avoir pris connaissance des documents en référence sur notre site internet <http://www.tapisserie-mobilier.org/> **rubrique téléchargements** (règlement intérieur, règlement d'internat, droit à l'image, charte d'utilisation d'internet...). Une version papier de ces documents peut vous être envoyée sur demande.
- Vous trouverez aussi sur le site internet en téléchargement ou en lecture pour information :
 - la liste d'outillage et de fournitures obligatoires par filière de formation
 - les renseignements du service intendance (frais d'internat ou de demi-pension, info sur les bourses...)
 - le fonctionnement de l'infirmerie, des infos pratiques pour l'internat...
- **Vous devez fournir les pièces suivantes** : - une photocopie du livret de famille - 3 photos d'identité récentes
- le certificat d'EXEAT fourni par l'établissement d'origine (indispensable pour réaliser l'inscription de l'élève)
- l'attestation d'assurance scolaire pour l'année 2017/2018 (**obligatoire dès la rentrée**) - 1 RIB
- les familles des élèves boursiers doivent nous transmettre le volet d'inscription, pour la présente rentrée, ou s'assurer auprès de l'établissement d'origine que la demande de transfert a bien été effectuée.
- Pour les élèves qui souhaitent participer aux activités extra-scolaires :
 - le coupon d'adhésion à la Maison des lycéens (12 €) accompagné du règlement par chèque de préférence
 - le coupon d'adhésion à l'Association Sportive (12 €) accompagné du règlement par chèque de préférence.
- Pour les élèves qui souhaitent faire une demande d'aménagement des épreuves aux examens :
 - consulter la fiche qui explique la procédure à suivre,
 - demander un dossier de demande auprès du Proviseur Adjoint, dès la rentrée scolaire.

**TOUS CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE RETOURNES A LA VIE SCOLAIRE
IMPERATIVEMENT POUR LE Vendredi 07 JUILLET 2017.**

PERMANENCE ADMINISTRATIVE : L'Etablissement sera ouvert au public jusqu'au **jeudi 13 juillet 2017 inclus** et à compter du **lundi 28 août 2017 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Rentrée Scolaire :

- **Pour les élèves de 1^{ère} année CAP et les élèves de seconde Bac Pro :**
 - Accueil des élèves internes : Lundi 04 septembre de 10h à 11h
 - Accueil des élèves demi-pensionnaires et externes : Lundi 04 septembre : 10h45
 - **Réunion d'accueil et d'information pour les élèves et les parents :**
Lundi 04 septembre 11h-12h
- **Pour les autres élèves :**
 - Accueil des élèves internes : Mercredi 06 septembre : 16h-18h
 - Accueil de tous les élèves par les professeurs principaux : Jeudi 07 septembre 8h-10h

Le Proviseur
T. Laborde